

■ **Mister Suisse Romande Organisation Sàrl**, à Genève, CH-660-2839007-4, promotion et organisation d'événements en tous genres, privés ou publics, à caractère artistique, etc. (FOSC du 06.12.2007, p. 7/4232926). Les 3 parts sociales de CHF 10'000, CHF 9'000 et CHF 1'000 ont été divisées en 200 parts sociales de CHF 100 chacune qui se répartiront de la manière suivante: Müller Olivier a 100 parts, Barro José 90 parts et Trigona Carmelo a 10 parts. Trigona Carmelo n'est plus associé; ses 10 parts de CHF 100 ont été cédées à concurrence de 2 parts à l'associé Müller Olivier dont le nombre de parts est ainsi porté de 100 à 102 et à concurrence de 8 parts à l'associé Barro José dont le nombre de parts est ainsi porté de 90 à 98. Obligation de fournir des prestations accessoires selon statuts. Communication aux associés: par écrit ou par courriel. Nouveaux statuts du 19.11.2007.

Journal no 555 du 10.01.2008
(04299580 / CH-660.2.839.007-4)